

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2662

24 octobre 2013

### SOMMAIRE

3P Condor HoldCo S.à r.l. ....	127770	Intex S.A. ....	127771
Aixette SA ....	127771	Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l. .....	127761
Amati Holding S.A. ....	127771	Lion/Hotel Lux 1 ....	127758
Anchor Investments S.A. ....	127773	Macquarie Private Markets Fund GP S.à r.l. .....	127772
Arche Family Office ....	127742	Magnolia (BC) Holdco S.à r.l. ....	127730
Asati Taxis et Ambulances S. à r. l. ....	127773	Mark IV Holdings Finance S.C.S. ....	127756
Askati S.à r.l. ....	127773	Match.com Global Investments S.à r.l. ..	127773
Atalian Europe S.A. ....	127774	Milovi S.A. ....	127772
Atelier d'Architecture Dagli + ....	127774	Napoleon Properties S.A. ....	127755
Atelier d'Architecture Extenso ....	127771	Natinsys S.A. ....	127741
Auto-Moto-Ecole Mathieu Drive & Fun S.à r.l. ....	127774	Oriflame Cosmetics S.A. ....	127738
Avanza Beta S.à r.l. ....	127753	Petit Forestier Luxembourg ....	127772
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) VI S.à r.l. ....	127749	Q.I.M. S.A. ....	127766
Black & Decker International Holdings B.V. ....	127775	Rackman SA ....	127776
Bleone SA ....	127775	Reuro Lux S.A. ....	127776
Brandbrew S.A. ....	127775	Reuro Lux S.A. ....	127776
BSI Europe S.A. ....	127745	Reuro Lux S.A. ....	127776
Buchler SCI ....	127746	Salmaggi Constructions S.A. ....	127774
Callista S.à r.l. ....	127765	Sculptor PREO S. à r.l. ....	127772
Capital Memini S.A. ....	127760	Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l. .....	127769
C'Gourmand S.à r.l. ....	127748	Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l. ....	127769
Chez Nous Lux S.à r.l. ....	127768	Smiths Detection International Luxem- bourg S.à r.l. ....	127769
Chimindu International S.A. ....	127768	Tiger Holding Four Parent S.à r.l. ....	127770
Consoc Financière S.A. ....	127775	Transtrend Fund Alliance ....	127769
Dayco Holdings Finance S.C.S. ....	127756	TSC Property Holding S.à r.l. ....	127770
e-dl ....	127771	Ydeos Holding S.A. ....	127770
Europressing S.A. ....	127764	ZE.Wald S.à r.l. ....	127770
E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l. .	127730		
fucom sa ....	127774		

**E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.252.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 30 juillet 2013:*

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Erik van Os, avec effet au 30 juillet 2013.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mme. Emma Louise Simmons, employée privée, résidant professionnellement au 1, Appold Street, GB-EC2A 2UU London, gérant de la société, est terminé avec effet au 31 octobre 2012.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013127050/29.

(130154990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.242.250,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.693.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of August.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of exempted limited partnerships under number WK-22809;

here represented by Fanny Kindler-Flohre, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.693, and whose registered office is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 June 2013, not yet published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* (the "Memorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 June 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Memorial.

Such appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder of the Company decides to decrease the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) down to zero euro (EUR 0) by the cancellation of thirty-one thousand (31,000)

shares in the Company, having a par value of one euro (EUR 1) and subsequent payment to the Sole Shareholder of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder of the Company decides to decrease the par value of the shares from one euro (EUR 1) down to ten cents (EUR 0.10) and to create ten classes of shares named:

- Class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares");
  - Class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares");
  - Class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares");
  - Class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares");
  - Class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares");
  - Class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares");
  - Class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares");
  - Class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares");
  - Class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares"); and
  - Class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares"),
- with a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder of the Company decides to increase the share capital of the Company by an amount of four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty euro (EUR 4,242,250) in order to raise it up to four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty euro (EUR 4,242,250), through the issuance of:

- four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class A Ordinary Shares;
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class B Ordinary Shares;
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class C Ordinary Shares;
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class D Ordinary Shares;
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class E Ordinary Shares;
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class F Ordinary Shares;
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class G Ordinary Shares;
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class H Ordinary Shares;
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class I Ordinary Shares; and
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class J Ordinary Shares;
- having a par value of ten cents (EUR 0.10) each (each a "New Share" and together the "New Shares").

*Subscription and Payment*

The New Shares have been subscribed and paid up as follows:

1) The Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Fanny Kindler-Flohre, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, declares to subscribe for:

- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class A Ordinary Shares;
- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class B Ordinary Shares;
- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class C Ordinary Shares;
- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class D Ordinary Shares;
- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class E Ordinary Shares;
- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class F Ordinary Shares;
- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class G Ordinary Shares;
- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class H Ordinary Shares;
- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class I Ordinary Shares;

and

- Four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven (4,172,811) Class J Ordinary Shares;
- having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in cash in an amount of forty-one million seven hundred twenty-eight thousand one hundred and fourteen euro (EUR 41,728,114) (the "Contribution 1").

The value of the Contribution 1 will be allocated as follows: four million one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eleven euro (EUR 4,172,811) will be allocated to the share capital and thirty-seven million five hundred and fifty-five thousand three hundred three euro (EUR 37,555,303) will be allocated to the share premium account.

2) BCIP Associates IV, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22783, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, hereby represented by Mrs. Fanny Kindler-Flohre, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, declares to subscribe for:

- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class A Ordinary Shares;
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class B Ordinary Shares;
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class C Ordinary Shares;
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class D Ordinary Shares;
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class E Ordinary Shares;
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class F Ordinary Shares;
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class G Ordinary Shares;
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class H Ordinary Shares;
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class I Ordinary Shares; and
- Forty-seven thousand one hundred and ninety-seven (47,197) Class J Ordinary Shares;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in cash in an amount of four hundred seventy-one thousand nine hundred seventy-one euro (EUR 471,971) (the "Contribution 2").

The value of the Contribution 2 will be allocated as follows: forty-seven thousand one hundred and ninety-seven euro (EUR 47,197) will be allocated to the share capital and four hundred twenty-four thousand seven hundred seventy-four euro (EUR 424,774) will be allocated to the share premium account.

3) BCIP Associates IV-B, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands under number WK-22784, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, hereby represented by Mrs. Fanny Kindler-Flohre, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, declares to subscribe for:

- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class A Ordinary Shares;
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class B Ordinary Shares;
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class C Ordinary Shares;
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class D Ordinary Shares;
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class E Ordinary Shares;
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class F Ordinary Shares;
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class G Ordinary Shares;
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class H Ordinary Shares;
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class I Ordinary Shares; and
- Four thousand five hundred sixty-eight (4,568) Class J Ordinary Shares;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in cash in an amount of forty-five thousand six hundred seventy-seven euro (EUR 45,677) (the "Contribution 3").

The value of the Contribution 3 will be allocated as follows: four thousand five hundred sixty-eight euro (EUR 4,568) will be allocated to the share capital and forty-one thousand one hundred and nine euro (EUR 41,109) will be allocated to the share premium account.

4) BCIP Trust Associates IV, L.P., an limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22805, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, hereby represented by Mrs. Fanny Kindler-Flohre, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, declares to subscribe for:

- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class A Ordinary Shares;
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class B Ordinary Shares;
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class C Ordinary Shares;
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class D Ordinary Shares;
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class E Ordinary Shares;
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class F Ordinary Shares;
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class G Ordinary Shares;
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class H Ordinary Shares;
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class I Ordinary Shares; and
- Ten thousand two hundred forty-two (10,242) Class J Ordinary Shares;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in cash in an amount of one hundred and two thousand four hundred twenty euro (EUR 102,420) (the "Contribution 4").

The value of the Contribution 4 will be allocated as follows: ten thousand two hundred forty-two euro (EUR 10,242) will be allocated to the share capital and ninety-two thousand one hundred seventy-eight euro (EUR 92,178) will be allocated to the share premium account.

5) BCIP Trust Associates IV-B, L.P., an limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22806, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, hereby represented by Mrs. Fanny Kindler-Flohre, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, declares to subscribe for:

- One thousand seventy-eight (1,078) Class A Ordinary Shares;
- One thousand seventy-eight (1,078) Class B Ordinary Shares;
- One thousand seventy-eight (1,078) Class C Ordinary Shares;
- One thousand seventy-eight (1,078) Class D Ordinary Shares;
- One thousand seventy-eight (1,078) Class E Ordinary Shares;
- One thousand seventy-eight (1,078) Class F Ordinary Shares;
- One thousand seventy-eight (1,078) Class G Ordinary Shares;
- One thousand seventy-eight (1,078) Class H Ordinary Shares;
- One thousand seventy-eight (1,078) Class I Ordinary Shares; and
- One thousand seventy-eight (1,078) Class J Ordinary Shares;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in cash in an amount of ten thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 10,777) (the "Contribution 5").

The value of the Contribution 5 will be allocated as follows: one thousand seventy-eight euro (EUR 1,078) will be allocated to the share capital and nine thousand six hundred ninety-nine euro (EUR 9,699) will be allocated to the share premium account.

6) Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2013 DIF, registered in Delaware under number 3092123, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, hereby represented by Mrs. Fanny Kindler-Flohre, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, declares to subscribe for:

- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class A Ordinary Shares;
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class B Ordinary Shares;
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class C Ordinary Shares;
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class D Ordinary Shares;
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class E Ordinary Shares;
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class F Ordinary Shares;
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class G Ordinary Shares;
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class H Ordinary Shares;
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class I Ordinary Shares; and
- Six thousand three hundred fifty-four (6,354) Class J Ordinary Shares;

having a par value of ten cent (EUR 0.10) each, which have been paid up by a contribution in cash in an amount of sixty-three thousand five hundred forty-one euro (EUR 63,541) (the "Contribution 6", together with the Contribution 1 to 5, the "Contributions").

The value of the Contribution 6 will be allocated as follows: six thousand three hundred fifty-four euro (EUR 6,354) will be allocated to the share capital and fifty-seven thousand one hundred and eighty-seven euro (EUR 57,187) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the Contributions has been produced.

Following the above, the new shareholders prenamed enter the meeting and together with the existing sole shareholder deliberate on the following resolution:

#### *Fourth resolution*

The shareholders of the Company decide, as a consequence of the preceding resolutions, to amend article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty euro (EUR 4,242,250) represented by:

- four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares");
- four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares");
- four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares");

- four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares");
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares");
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares");
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares");
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares");
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares"); and
  - four million two hundred forty-two thousand two hundred fifty (4,242,250) Class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares");
- having a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares shall each be referred to as a "Class of Shares" and shall be collectively referred to as the "Shares".

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company's share capital may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J)."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le septième jour d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership, constitué et régi selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculé auprès du Registrar of exempted limited partnerships sous le numéro WK-22809,

ici représenté par Fanny Kindler-Flohre, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante représente l'associé unique (l'«Associé Unique») de Magnolia (BC) Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 178.693, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, en date du 10 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2013 en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à zéro euros (EUR 0) par l'annulation de trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et remboursement subséquent à l'Associé Unique.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des actions d'un euro (EUR 1) à dix cents d'euros (EUR 0,10) et de créer dix (10) de parts sociales dénommées comme suit:

- Parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A»);
- Parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B»);
- Parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C»);
- Parts sociales de classe D (les «Parts de Classe D»);
- Parts sociales de classe E (les «Parts de Classe E»);
- Parts sociales de classe F (les «Parts de Classe F»);
- Parts sociales de classe G (les «Parts de Classe G»);
- Parts sociales de classe H (les «Parts de Classe H»);
- Parts sociales de classe I (les «Parts de Classe I»); et
- Parts sociales de classe J (les «Parts de Classe J»);

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 4.242.250) afin de le porter à quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 4.242.250), par l'émission de:

- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe A;
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe B;
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe C;
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe D;
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe E;
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe F;
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe G;
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe H;
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe I; et
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) Parts de Classe J;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune (chacune étant une "Nouvelle Action" et ensemble les "Nouvelles Actions").

#### *Souscription et Paiement*

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées de la manière suivante:

1) L'Associé Unique, ici représenté par Madame Fanny Kindler-Flohre, avocate, demeurant à Luxembourg, déclare souscrire pour:

- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe A;
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe B;
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe C;
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe D;
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe E;
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe F;
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe G;
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe H;
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe I; et
- quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze (4.172.811) Parts de Classe J;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en numéraire d'un montant de quarante et un millions sept cent vingt-huit mille cent quatorze euros (EUR 41.728.114) (l'«Apport 1»).

La valeur de l'Apport 1 sera allouée de la manière suivante: quatre millions cent soixante-douze mille huit cent onze euros (EUR 4.172.811) seront alloués au capital social et trente-sept millions cinq cent cinquante-cinq mille trois cent trois euros (EUR 37.555.303) seront alloués à la prime d'émission.

2) BCIP Associates IV, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans sous le numéro WK-22783, et ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, ici représenté par Madame Fanny Kindler-Flohre, avocate, demeurant à Luxembourg, déclare souscrire pour:

- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe A;
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe B;
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe C;
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe D;
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe E;
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe F;
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe G;
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe H;
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe I; et
- quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (47.197) Parts de Classe J;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent soixante et onze mille neuf cent soixante et onze euros (EUR 471.971) (l'"Apport 2").

La valeur de l'Apport 2 sera allouée de la manière suivante: quarante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 47.197) seront alloués au capital social et quatre cent vingt-quatre mille sept cent soixante-quatorze euros (EUR 424.774) seront alloués à la prime d'émission.

3) BCIP Associates IV-B, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans sous le numéro WK-22784, et ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, ici représenté par Madame Fanny Kindler-Flohre, avocate, demeurant à Luxembourg, déclare souscrire pour:

- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe A;
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe B;
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe C;
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe D;
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe E;
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe F;
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe G;
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe H;
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe I; et
- quatre mille cinq cent soixante-huit (4.568) Parts de Classe J;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en numéraire d'un montant de quarante-cinq mille six cent soixante-dix-sept euros (EUR 45.677) (l'"Apport 3").

La valeur de l'Apport 3 sera allouée de la manière suivante: quatre mille cinq cent soixante-huit euros (EUR 4.568) seront alloués au capital social et quarante et un mille cent neuf euros (EUR 41.109) seront alloués à la prime d'émission.

4) BCIP Trust Associates IV, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans sous le numéro WK-22805, et ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmans, ici représenté par Madame Fanny Kindler-Flohre, avocate, demeurant à Luxembourg, déclare souscrire pour:

- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe A;
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe B;
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe C;
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe D;
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe E;
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe F;
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe G;
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe H;
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe I; et
- dix mille deux cent quarante-deux (10.242) Parts de Classe J;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en numéraire d'un montant de cent deux mille quatre cent vingt euros (EUR 102.420) (l'"Apport 4").

La valeur de l'Apport 4 sera allouée de la manière suivante: dix mille deux cent quarante-deux euros (EUR 10.242) seront alloués au capital social et quatre-vingt-douze mille cent soixante-dix-huit euros (EUR 92.178) seront alloués à la prime d'émission.

5) BCIP Trust Associates IV-B, L.P., une exempted limited partnership régie par le droit des Iles Caïmans sous le numéro WK-22806, et ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmans, ici représenté par Madame Fanny Kindler-Flohre, avocate, demeurant à Luxembourg, déclare souscrire pour:

- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe A;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe B;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe C;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe D;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe E;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe F;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe G;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe H;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe I; et
- mille soixante-dix-huit (1.078) Parts de Classe J;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en numéraire d'un montant de dix mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 10.777) (l' "Apport 5").

La valeur de l'Apport 5 sera allouée de la manière suivante: mille soixante-dix-huit euros (EUR 1.078) seront alloués au capital social et neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 9.6999) seront alloués à la prime d'émission.

6) Randolph Street Investment Partners, L.P. - 2013 DIF, enregistré dans l'Etat de Delaware sous le numéro 3092123, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, ici représenté par Madame Fanny Kindler-Flohre, avocate, demeurant à Luxembourg, déclare souscrire pour:

- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe A;
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe B;
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe C;
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe D;
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe E;
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe F;
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe G;
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe H;
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe I; et
- six mille trois cent cinquante-quatre (6.354) Parts de Classe J;

ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune, entièrement payées par un apport en numéraire d'un montant de soixante-trois mille cinq cent quarante-et-un euros (EUR 63.541) (l'"Apport 6" collectivement avec l'Apport 1 à 5, les «Apports»).

La valeur de l'Apport 6 sera allouée de la manière suivante: six mille trois cent cinquante-quatre euros (EUR 6.354) seront alloués au capital social et cinquante-sept mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 57.187) seront alloués à la prime d'émission.

La preuve de la valeur des Apports et de détention des souscripteurs a été fournie.

En conséquence, les nouveaux associés susmentionnés rejoignent l'assemblée, et collectivement avec l'associé existant, délibèrent sur la résolution suivante:

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident, en conséquence des résolutions précédentes, de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 4.242.250) représenté par:

- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A»);
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B»);
- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C»);

- quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe D (les «Parts de Classe D»);
  - quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe E (les «Parts de Classe E»);
  - quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe F (les «Parts de Classe F»);
  - quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe G (les «Parts de Classe G»);
  - quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe H (les «Parts de Classe H»);
  - quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe I (les «Parts de Classe I»); et
  - quatre millions deux cent quarante-deux mille deux cent cinquante (4.242.250) parts sociales de classe J (les «Parts de Classe J»);
- ayant une valeur nominale de dix cents d'euros (EUR 0,10) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés de la Société. Les Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe C, Parts de Classe D, Parts de Classe E, Parts de Classe F, Parts de Classe G, Parts de Classe H, Parts de Classe I et Parts de Classe J seront dénommées individuellement comme «Classe de Parts» et collectivement les «Parts Sociales».

**5.2.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

**5.3.** Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales de ladite Classe de Parts. Dans le cas de rachats et annulations de Classes de Parts, de telles annulations devront être opérées dans le sens contraire à l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe J).»

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a

Signé: Kindler-Flohre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10730. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127202/440.

(130154726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

#### **Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

#### THERE APPEARED:

Mrs. Mevlüde-Aysun TOKBAG, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as special attorney of ORIFLAME COSMETICS S.A. (the "Company") pursuant to resolutions of the board of directors of the Company (the "Board of Directors") passed on 2 July 2013 (a copy of these resolutions is attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities).

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company was incorporated under the name of "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Georges ALTWIES, notary residing then in Dudelange, on 22 January 1970, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 61 dated 16 May 1970, which articles of association (the "Articles of Association") have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 21 May 2013, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company is currently fixed at seventy-one million four hundred and one thousand four hundred seventeen Euro and fifty Cents (EUR 71,401,417.50), represented by fifty-seven million one hundred twenty-one thousand one hundred thirty-four (57,121,134) shares with no designation of nominal value.

3. Pursuant to the first sentence of the second paragraph of article 5 of the Articles of Association, the authorised capital of the Company is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euro (EUR 102,400,000.-). The second sentence of the second paragraph of article 5 of the Articles of Association allows furthermore the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders in case of issue and allotment of new Company's shares, up to two million one hundred thousand (2,100,000) shares, to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan (the "2008 Share Incentive Plan"). Pursuant to the said 2008 Share Incentive Plan and resolutions of the extraordinary general meetings of the Company held on 19 May 2008 and on 19 May 2010, the Board of Directors is authorized to increase the share capital of the Company within the authorized capital and to exclude pre-emption rights of the existing shareholders while issuing achievement shares to the participants of the 2008 Share Incentive Plan in consideration of the 2010 investment shares they acquired.

4. During its meeting held on 12 November 2012, the Board of Directors resolved in principle to allocate one (1) achievement share per 2010 investment share subscribed under the 2008 Share Incentive Plan and to increase the share capital of the Company accordingly while the effective implementation of such capital increase took place in a further meeting of the Board of Directors held on 2 July 2013. During this meeting and on basis of the previous one, the Board of Directors indeed proceeded, within the limits of the Company's authorised capital, with the effective increase of the Company's share capital by an amount of one hundred four thousand forty-seven Euros and fifty cents (EUR 104,047.50) so as to bring it from its present amount of seventy-one million four hundred and one thousand four hundred seventeen Euro and fifty Cents (EUR 71,401,417.50) to seventy-one million five hundred five thousand four hundred sixty-five Euros (EUR 71,505,465.-), by the issue of eighty-three thousand two hundred thirty-eight (83,238) new shares of the Company, vesting with the same rights and obligations as the existing shares of the Company as set out in the Articles of Association, with exclusion of pre-emption rights of existing Company's shareholders.

5. During the same meeting held on 2 July 2013, the Board of Directors decided the allocation of the eighty-three thousand two hundred thirty-eight (83,238) newly issued shares of the Company -funded through the share premium achievement shares reserve account of the Company -to some of the beneficiaries under the 2008 Share Incentive Plan, whose names together with the indication of the number of Company's shares allocated are indicated in a list attached to the present deed to be registered with it.

6. It results from the exercise of these rights that the aggregate amount of one hundred four thousand forty-seven Euros and fifty cents (EUR 104,047.50) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company shall be amended and have henceforth the following wording:

"The share capital of the Company is fixed at seventy-one million five hundred five thousand four hundred sixty-five Euros (EUR 71,505,465) represented by fifty-seven million two hundred four thousand three hundred seventy-two (57,204,372) shares of no nominal value."

#### *Declaration*

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such law.

#### *Costs - Valuation*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinzième jour de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Madame Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORIFLAME COSMETICS S.A. (ci-après la «Société»), en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») prises en réunion en date du 2 juillet 2013 (une copie desdites résolutions restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement).

La partie comparante a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous la dénomination «ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.», suivant acte reçu par Maître Georges ALTWIES, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 61 du 16 mai 1970, et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante et onze millions quatre cent un mille quatre cent dix sept euros et cinquante cents (EUR 71.401.417,50), représenté par cinquante-sept millions cent vingt et un mille cent trente-quatre (57.121.134) actions, sans désignation de valeur nominale.

3. Aux termes de la première phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des Statuts, le capital autorisé est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (EUR 102.400.000.-). La seconde phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des Statuts autorise par ailleurs le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en cas d'émission et d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à concurrence de deux millions cent mille (2.100.000) actions, aux personnes bénéficiaires et exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2008 (le «Plan d'Intéressement 2008»). Aux termes dudit Plan d'Intéressement 2008 et des résolutions adoptées lors des assemblées générales extraordinaires de la Société tenues en date du 19 mai 2008 et du 19 mai 2010, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé en excluant le droit de préemption des actionnaires actuels en vue de l'émission des actions de résultat aux participants du Plan d'Intéressement 2008 en considération des actions d'investissement 2010 acquises par ces derniers.

4. Lors de sa réunion du 12 novembre 2012, le Conseil d'administration a décidé d'allouer une (1) action de résultat pour chaque action d'investissement 2010 suivant le Plan d'Intéressement 2008 et de procéder à une augmentation de capital subséquente, laquelle augmentation a été effectivement réalisée lors d'une réunion du Conseil d'Administration tenue postérieurement en date du 2 juillet 2013. Lors de cette réunion et suivant ce qui avait été décidé lors de la précédente, le Conseil d'Administration a en effet procédé, dans les limites du capital autorisé, à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre mille quarante-sept euros et cinquante cents (EUR 104.047,50), aux fins de le porter de son montant actuel de soixante et onze millions quatre cent un mille quatre cent dix sept euros et cinquante cents (EUR 71.401.417,50) au montant de soixante et onze millions cinq cent cinq mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 71.505.465,-), par l'émission de quatre-vingt-trois mille deux cent trente-huit (83.238) nouvelles actions de la Société, portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société tels que définis par les Statuts, en excluant à cette occasion le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

5. Au cours de cette même réunion du 2 juillet 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer les quatre-vingt-trois mille deux cent trente-huit (83.238) actions de la Société nouvellement émises -financées par l'intermédiaire du compte de prime d'émission des actions de résultat de la Société -à certains des bénéficiaires du Plan d'Intéressement 2008 dont les noms, le nombre d'actions allouées sont indiqués dans une liste annexée au présent acte, avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

6. Il résulte de l'exercice des droits susmentionnés le montant total de cent quatre mille quarante-sept euros et cinquante cents (EUR 104.047,50) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante et onze millions cinq cent cinq mille quatre cent soixante-cinq euros (EUR 71.505.465,-) représenté par cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent soixante-douze (57.204.372) actions, sans désignation de valeur nominale.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

127741

*Frais - Évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille deux cent cinquante euros (1.250,-EUR).

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M-A. TOKBAG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013127266/142.

(130154516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Natinsys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 56, rue de Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 175.044.

L'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NATINSYS S.A.», ayant son siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.044, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 20 mars 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Jean-Philippe Lahorgue, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en trois cent dix (310) actions, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette à l'adresse suivante: L-1527 Luxembourg, 56, rue du Maréchal Foch;

2. Modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

127742

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette à l'adresse suivante: L-1527 Luxembourg, 56, rue du Maréchal Foch.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.»

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lahorgue, Nezar, Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40288.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127244/60.

(130154720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

**Arche Family Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.736.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Arche Associates S.A.", incorporated as a public limited liability company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange and registered with the Luxembourg trade and companies register (the Register) under number B 172 756 (the Shareholder),

here represented by:

Mr Pierre ANGÉ, employee, with professional address at 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

by virtue of a power of attorney under private seal given to him, on 21 August 2013,

being the sole shareholder of "Arche Family Office", a public limited liability company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Register under number B172736, Grand Duchy of Luxembourg incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed, dated 8 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N°3033 dated 14 December 2012) (the Company),

Such power of attorney after having been signed *in varietur* by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

1. that the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at one million five hundred thousand euro (1,500,000 euro), represented by fifteen thousand (15,000) shares having a nominal value of one hundred euro (100 euro) each;

2. that the agenda of the meeting is as follows:

(a) amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes in the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the Banking Act 1993) by the Luxembourg act dated 21 December 2012 relating to the family office activity and to add the possibility for the Company to provide services relating to the formation or management of one or more companies;

(b) amendment of article 15 of the Articles to ensure compliance with the Banking Act 1993;

(c) amendment of article 18 of the Articles to ensure compliance with the Banking Act 1993;

(d) empowerment and authorisation of any employee of the office of Maître Jean-Joseph WAGNER to (i) accomplish the filing with the Luxembourg trade and companies register of the present notarial deed, (ii) publish the relevant information in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for only the purpose of these resolutions; and

(e) miscellaneous.

3. that, after due consideration, the Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is to provide, on a professional basis, advice or services of a financial nature to natural persons, families or entities belonging to natural persons or families or of which they are founders or beneficiaries pursuant to, and as allowed, to the largest extent, by article 28-6 of the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended (the Banking Act 1993) and any subsequent legislation replacing, amending or supplementing the Banking Act 1993.

The Company may also provide services relating to the formation or management of one or more companies pursuant to, and as allowed, to the largest extent, by article 28-10 of the Banking Act 1993.

The Company may also act as an insurance broker under the act of 6 December 1991 on the insurance sector, as amended, and may provide any related services through duly authorised individuals.

The Company may carry out any activity or enter into any transaction, which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose, within the limit of the applicable legislation on family offices and insurance brokerage."

*Second resolution*

The Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Delegation of powers.**

15.1 Daily management

The Board must appoint at least two or more persons in charge of the daily management (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company."

*Third resolution*

The Shareholder resolves to amend article 18 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 18. Independent auditor(s) (Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé).** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé). The independent auditor(s) shall be appointed by the Board to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s)."

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to grant power and authority to any employee of the office of the undersigned notary to (i) accomplish the filing with the Register of this notarial deed, (ii) publish the relevant information in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for but only for the purpose of these resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the present shareholders or their representatives or the attorneys-in-fact of the represented shareholders, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these shareholders or representatives or attorneys-in-fact signed together with us, the notary, the present original deed.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le troisième jour du mois de septembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Arche Associates», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B172756 (l'Associé),

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle adresse au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 21 août 2013,

agissant en qualité d'associé unique de «Arche Family Office», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg et enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 172 736, constituée en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°3033 en date du 14 décembre 2012) (la Société),

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis que le notaire soussigné acte ce qui suit:

1. que l'Associé détient la totalité du capital social émis et souscrit de la Société, qui est fixé à un million cinq cent mille euro (1,500,000 euros), représenté par quinze mille (15,000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100 euros) chacune;

2. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(a) modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement apportés à la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle qu'amendée (la LSF) par la loi du 21 décembre 2012 relative à l'activité de Family Office et rajouter la possibilité pour la Société d'effectuer des services ayant trait à la constitution ou à la gestion d'une ou de plusieurs sociétés;

(b) modification de l'article 15 des Statuts afin que ceux-ci soient en conformité avec la Loi Bancaire;

(c) modification de l'article 18 des Statuts afin que ceux-ci soient en conformité avec la Loi Bancaire;

(d) octroi d'un pouvoir et autorité donnée à tout employé de l'étude de Maître Jean-Joseph WAGNER (i) pour accomplir le dépôt auprès du RCS du présent acte notarié, (ii) de publier le contenu du présent acte notarié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et, en général, (iii) d'exécuter et faire toute autre chose qui pourrait être nécessaire ou utile dans l'unique but de ces résolutions; et

(e) divers.

3. que, après due considération, l'Associé a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet Social.** L'objet social de la Société est de fournir, de façon habituelle, des conseils ou services de nature patrimoniale, à des personnes physiques, à des familles ou des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires au sens de, et tel que permis par, au sens le plus large, l'article 28-6 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée (ci-après, la Loi Bancaire) et toute législation subséquente remplaçant, modifiant ou ajoutant des dispositions à la Loi Bancaire.

La Société peut également effectuer des services ayant trait à la constitution ou à la gestion d'une ou de plusieurs sociétés au sens de, et tel que permis par, au sens le plus large, l'article 28-10 de la Loi Bancaire.

La Société peut également agir comme société de courtage en assurance sous la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et peut fournir des services afférents à travers des personnes physiques dûment autorisées.

La Société peut, dans les limites de la législation applicable aux family offices et à l'activité de courtage en assurance, réaliser toute activité ou transaction que la Société considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet social."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 15 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 15. Délégation de pouvoirs.**

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'administration doit nommer au moins deux délégués à la gestion journalière, actionnaire ou non, administrateur ou non, qui ont les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

15.2 Délégation pour l'exécution de missions spécifiques

Le Conseil d'administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société."

*Troisième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 18 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 18. Réviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plus réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé. Le réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé sont nommés par le Conseil d'administration pour effectuer l'audit statutaire des comptes annuels en accord avec la loi applicable au Luxembourg en accord avec les termes d'un contrat de service étant conclu entre la Société et le réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé."

*Quatrième résolution*

L'Associé décide de donner pouvoir et autorité à tout employé de l'étude du notaire soussigné (i) pour accomplir le dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg du présent acte, (ii) de publier le contenu du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et, en général, (iii) exécuter toute autre chose qui pourrait être nécessaire ou utile dans l'unique but de ces résolutions.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le jour indiqué ci-dessus.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le mandataire signe avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11454. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013127468/171.

(130155665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**BSI Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.425.

—  
EXTRAIT

*Conseil d'administration:*

- 1) L'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en date du 30 mai 2013 a pris acte des décisions suivantes:
  - démission de David Matter avec effet au 30 mai 2013;
  - nomination de Urban Antes, ayant son adresse professionnelle au 6, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, né le 8 juin 1962 à Zurich (Suisse), en remplacement de David Matter, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014; et
  - renouvellement des mandats des administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.
- 2) Roberto Botta, ayant son adresse professionnelle au 6, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, né le 17 octobre 1961 à Lugano (Suisse), a été nommé en tant que nouvel administrateur avec effet au 14 juin 2013 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Nicola Battalora
- Stefano Coduri
- Vincenzo Piantedosi
- Aleandro Giovanni Ferrari, président

- Marcel Gaillard, vice-président
- Stefano Ambrogi
- Urban Antes
- Roberto Botta

*Réviseur d'entreprises agréé*

Le mandat d'Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé en date du 30 mai 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

*Pour BSI Europe S.A*

Référence de publication: 2013127547/34.

(130155164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Buchler SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4886 Lamadelaine, 3, rue Jean Thill.

R.C.S. Luxembourg E 5.091.

L'an deux mil treize, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

**ONT COMPARU:**

1. Madame Gaby BUCHLER, artisan indépendant, née le 22 mai 1948 à Rodange, demeurant à L-4886 Lamadelaine, 3 rue Jean Thill

2. Monsieur René BUCHLER, consultant, né le 3 novembre 1951 à Rodange, demeurant à TN-1057 Gammarth, Résidence Golfclub, Villa 122,

lequel est représenté par Madame Gaby BUCHLER, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés uniques de la société civile immobilière  
BUCHLER SCI

établie et ayant son siège social à L-4886 Lamadelaine, 3 rue Jean Thill, constituée suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1.740 du 19 juillet 2013, page 83.516,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E5091,

et dont le capital social est fixé à deux mille euros (2.000.-€), divisé en deux cents (200) parts d'intérêts de dix euros (10.-€) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Lesdites parties comparantes déclarent se constituer en assemblée générale extraordinaire et représentant l'intégralité du capital social, déclarent et reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sans convocation préalable.

Sur ce, les parties comparantes, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés uniques décident d'augmenter le capital social de ladite société à concurrence de la somme de sept cent cinquante mille euros (750.000.-€) pour le porter de son montant actuel de deux mille euros (2.000.-€), à la somme de sept cent cinquante-deux mille euros (752.000.-€), par la création et l'émission de soixante-quinze mille (75.000) parts d'intérêts nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes.

*Deuxième résolution*

Les associés décident à l'unanimité d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital suivante:

*Intervention - Souscription - Libération*

1. Madame Gaby BUCHLER, artisan indépendant, née le 22 mai 1948 à Rodange, demeurant à L-4886 Lamadelaine, 3 rue Jean Thill

2. Monsieur René BUCHLER, consultant, né le 3 novembre 1951 à Rodange, demeurant à TN-1057 Gammarth, Résidence Golfclub, Villa 122, représenté comme informé ci-dessus.

Lesquelles parties intervenantes-comparantes déclarent intervenir aux présentes et déclarent

- souscrire à l'intégralité des soixante-quinze (75.000) parts d'intérêts nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune

- procéder à leur libération par un apport en nature de biens immeubles comme suit:

*Désignation:*

1) Une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances sise à L-4839 Rodange, 5 rue de la Minière, inscrite au cadastre comme suit:

COMMUNE DE PETANGE, SECTION C DE RODANGE:

Numéro cadastral 115/4437, lieu-dit «Rue de la Minière», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1 are 97 centiares.

*Origine de propriété*

Les parties comparantes-intervenantes ont recueilli le prédit immeuble comme suit:

Les époux BÜCHLER-MICK avaient acquis ledit immeuble de Madame Gabrielle DESORBAY, en vertu d'un acte de donation reçu par Maître Ernest KOX, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 avril 1959, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 29 mai 1959, volume 101, numéro 38.

Madame Marie-Julie MICK, commerçante en retraite, ayant demeuré en dernier lieu à Rodange, est décédée «ab intestat» à Esch-sur-Alzette, en date du 26 février 2006. Suivant déclaration de succession déposée en date du 21 novembre 2006, sous le numéro 1184, le prédit immeuble est échue en usufruit à son époux, Monsieur Jean Pierre BÜCHLER et en nue-propriété à ses deux enfants, Gabrielle dite Gaby BÜCHLER et René BÜCHLER.

Monsieur Jean Pierre BÜCHLER, en son vivant indépendant en retraite, ayant demeuré en dernier lieu à Rodange, est décédé «ab intestat» à Niederkorn, en date du 29 mars 2013. Suivant déclaration de succession déposée en date du 20 juin 2013, sous le numéro 679, sa succession est échue à ses deux enfants, Gaby et René BÜCHLER.

L'immeuble dont question est évalué à la somme de quatre cent cinquante mille euros (450.000.-€).

2) Une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances sise à L-4845 Rodange, 1 rue Joseph Philippart, inscrite au cadastre comme suit:

COMMUNE DE PETANGE, SECTION C DE RODANGE:

Numéro cadastral 352/4587, lieu-dit «Rue Joseph Philippart», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 ares 38 centiares.

*Origine de propriété*

Les parties comparantes-intervenantes ont recueilli le prédit immeuble comme suit:

Les époux BÜCHLER-MICK avaient acquis ledit immeuble de Madame Léonie LIBERT, en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Albert STREMLER, alors notaire de résidence à Mondorf, en date du 27 mars 1970, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 mai 1970, volume 279, numéro 60.

Madame Marie-Julie MICK, commerçante en retraite, ayant demeuré en dernier lieu à Rodange, est décédée «ab intestat» à Esch-sur-Alzette, en date du 26 février 2006. Suivant déclaration de succession déposée en date du 21 novembre 2006, sous le numéro 1184, le prédit immeuble est échue à ses deux enfants, Gabrielle dite Gaby BÜCHLER et René BÜCHLER, chacun pour une moitié indivise en pleine-propriété.

Monsieur Jean Pierre BÜCHLER, en son vivant indépendant en retraite, ayant demeuré en dernier lieu à Rodange, est décédé «ab intestat» à Niederkorn, en date du 29 mars 2013. Suivant déclaration de succession déposée en date du 20 juin 2013, sous le numéro 679, sa succession est échue à ses deux enfants, Gaby et René BÜCHLER.

L'immeuble dont question est évalué à la somme de trois cent mille euros (300.000.-€).

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante-deux mille euros (752.000.-€), représenté par soixante-quinze mille deux cents (75.200) parts d'intérêts de dix euros (10.-€) chacune, entièrement souscrites et libérées, de sorte que la somme de sept cent cinquante-deux mille euros (752.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la société civile. Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1) Madame Gaby BUCHLER, artisan indépendant, née le 22 mai 1948 à Rodange, demeurant à L-4886 Lamadelaine, 3 rue Jean Thill . . . . .	37.600
2) Monsieur René BUCHLER, consultant, né le 3 novembre 1951 à Rodange, demeurant à TN-1057 Gammarth, Résidence Golfclub, Villa 122 . . . . .	37.600
TOTAL: soixante-dix-sept mille . . . . .	75.200

127748

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille cinq cents euros. A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

DONT ACTE, passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: G. BUCHLER, R. BUCHLER, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 août 2013. Relation: EAC/2013/1136. Reçu quatre mille cinq cents euros 750.000.-€ à 0,50 % = 3.750,00.-+2/10 = 750,00.- = 4.500,00.-

*Le Receveur (signé): M. HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127548/110.

(130155892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**C'Gourmand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.019.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Pascal MULLER, gérant, né à Amnéville (France) le 30 janvier 1967, demeurant à F-57855 Saint-Privat-la-Montagne (France), 2, rue du Patural.

- Madame Corinne GAUDEL épouse MAS, secrétaire administrative, née à Verdun (France) le 4 mars 1970, demeurant à F-57310 Bousse (France), 12, rue Auguste Renoir.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "C'GOURMAND SARL".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration rapide avec débit de boissons non-alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Pascal MULLER, susdit, cinquante parts . . . . .	50
- Corinne GAUDEL épouse MAS, susdite, cinquante parts . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700.- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

Monsieur Pascal MULLER, gérant, né à Amnéville (France) le 30 janvier 1967, demeurant à F-57855 Saint-Privat-la-Montagne (France), 2, rue du Patural.

- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:

Madame Corinne GAUDEL épouse MAS, secrétaire administrative, née à Verdun (France) le 4 mars 1970, demeurant à F-57310 Bousse (France), 12, rue Auguste Renoir.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MULLER, GAUDEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: LAC/2013/39021.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127550/68.

(130155872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.602.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of August, Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) VI S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.602 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 7, 2013 N°33. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 128.135 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-five million Euros (EUR 55,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to fifty-five million twelve thousand five hundred Euros (EUR 55,012,500) by way of the issuance of two million two hundred thousand (2,200,000) shares, having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Amendment of article 5 first paragraph of the articles of association of the Company in order to inter alia reflect item 1 of the agenda;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1; and

5. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-five million Euros (EUR 55,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to fifty-five million twelve thousand five hundred Euros (EUR 55,012,500) by way of the issuance of two million two hundred thousand (2,200,000) shares, having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two million two hundred thousand (2,200,000) new shares of the Company with a par value twenty-five Euros (EUR 25) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of 180 ordinary shares it holds in the share capital of Closure Systems International B.V. (CSI BV) a private company with limited liability (Besloten Vennootschap), organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office address at Teleportboulevard 140, 1043 EJ, Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34291082 (the Contributed CSI BV Shares) having an aggregate value of at least five hundred two million three hundred twenty thousand seven hundred and nine Euros (EUR 502,320,709).

The contribution of the Contributed CSI BV Shares in an aggregate amount of five hundred two million three hundred twenty thousand seven hundred and nine Euros (EUR 502,320,709) is allocated as follows:

- fifty-five million Euros (EUR 55,000,000) to the nominal share capital account of the Company; and

- four hundred forty-seven million three hundred twenty thousand seven hundred and nine Euros (EUR 447,320,709) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contributed CSI BV Shares is evidenced by an interim balance sheet of the Sole Shareholder dated as of May 31, 2013 and a certificate issued by the Sole Shareholder dated August 12, 2013, which states that:

"1. The Sole Shareholder is the owner of the Contributed CSI BV Shares, representing 100% of the issued share capital of CSI BV;

2. The Contributed CSI BV Shares are fully paid-up;

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Contributed CSI BV Shares and possess the power to dispose of the Contributed CSI BV Shares, subject to the Dutch law governed pledge agreement over the Contributed CSI BV Shares dated November 5, 2009 and entered into between the Sole Shareholder, as pledgor and the Bank of New York Mellon as pledgee, which allows the Sole Shareholder as pledgor to transfer the Contributed CSI BV Shares (the Pledge Agreement);

4. Except in accordance with the provisions of the Pledge Agreement, none of the Contributed CSI BV Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Assets and none of the Contributed Assets is subject to any attachment;

5. Except in accordance with the provisions of the Pledge Agreement, there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed CSI BV Shares be transferred to him;

6. According to applicable laws and the articles of association of CSI B.V., the Contributed CSI BV Shares are freely transferable, the share transfer restrictions (blocking clause) set out in the articles of association of CSI B.V. having been complied with;

7. All formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg and in any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Contributed CSI BV Shares will be effected upon the execution of the share capital increase deed, pursuant to which the new shares are issued and paid and the contribution and transfer of the Contributed CSI BV shares effected;

8. Based on general accounting principles, the Contributed CSI BV Shares are valued at least at five hundred two million three hundred twenty thousand seven hundred and nine Euros (EUR 502,320,709) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The interim balance sheet and the said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Second resolution*

As a result of the resolutions above, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at fifty-five million twelve thousand five hundred Euros (EUR 55,012,500), represented by two million two hundred thousand five hundred (2,200,500) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) per share."

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company and any employee of MAS Luxembourg, S.ar.l., acting individually, with full power of substitution, to amend the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under the above resolutions.

#### *Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le douzième jour d'août,

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.602 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 janvier 2013 N°33. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.135 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinquante-cinq millions d'euros (EUR 55.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 55.012.500) par voie d'émission de deux million deux cent mille (2.200.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification de l'article 5 premier alinéa des statuts de la société afin *inter alia* de refléter le point 1. de l'ordre du jour.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements adoptés au point 1.; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinquante-cinq millions d'euros (EUR 55.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 55.012.500) par voie d'émission de deux million deux cent mille (2.200.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux millions deux cent mille (2.200.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en 180 parts sociales ordinaires qu'il détient dans le capital social de Closure Systems International B.V. (CSI BV) une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap), organisée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, les Pays-Bas et l'adresse de son siège social à 140, Teleportboulevard, 1043 EJ, Amsterdam, Les Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34291082 (les Parts Sociales CSI BV Apportées) ayant une valeur totale d'au moins cinq cent deux millions trois cent vingt mille sept cent neuf euros (EUR 502.320.709).

L'apport des Parts Sociales CSI BV Apportées d'un montant total de cinq cent deux million trois cent vingt mille sept cent neuf euros (EUR 502.320.709) est affecté comme suit:

- cinquante-cinq millions d'euros (EUR 55.000.000) au compte de capital social nominal de la Société; et
- quatre cent quarante-sept millions trois cent vingt mille sept cent neuf euros (EUR 447.320.709) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur des Parts Sociales CSI BV Apportées est démontrée par un bilan intérimaire de l'Associé Unique daté du 31 mai 2013, et un certificat émis par l'Associé Unique daté du 12 août 2013 qui atteste que:

"1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales CSI BV Apportées, représentant 100% du capital social émis de CSI BV;

2. Les Parts Sociales CSI BV Apportées sont entièrement libérées;

3. L'Associé Unique est le seul ayant droit des Parts Sociales CSI BV Apportées et possède le droit de disposer des Parts Sociales CSI BV Apportées, sous réserve du contrat de nantissement des Parts Sociales CSI BV Apportées gouverné par le droit des Pays-Bas daté du 5 novembre 2009 et conclu entre l'Associé Unique, en tant que constituant du gage et la Bank of New York Mellon en tant que créancier gagiste, qui permet à l'Associé Unique en tant que constituant du gage de transférer les Parts Sociales CSI BV Apportées (le Contrat de Gage);

4. Sauf en conformité avec les dispositions du Contrat de Gage, aucune Parts Sociales CSI BV Apportées n'est grevée d'un gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales CSI BV Apportées et aucune des Parts Sociales CSI BV Apportées n'est soumise à saisie;

5. Sauf en conformité avec les dispositions du Contrat de Gage, il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut demander qu'une ou plusieurs des Parts Sociales CSI BV Apportées lui soit transférée(s);

6. Selon les lois applicables et les statuts de CSI BV, les Parts Sociales CSI BV Apportées sont librement cessibles, les restrictions de transfert des parts sociales (cause de blocage) énoncées dans les statuts de CSI BV ont été remplies;

7. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et dans toute juridiction concernée à la suite de l'apport en nature des Parts Sociales CSI BV Apportées seront effectuées dès l'exécution de l'acte d'augmentation de capital selon lequel les nouvelles parts sociales sont émises et libérées et l'apport et le transfert des Parts Sociales CSI BV Apportées est effectué.

8. sur base de principes comptables généraux, les Parts Sociales CSI BV Apportées sont estimées à au moins cinq cent deux million trois cent vingt mille sept cent neuf euros (EUR 502.320.709) et depuis l'estimation aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société."

Le bilan intérimaire et ledit certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé cinquante-cinq millions douze mille cinq cent euros (EUR 55.012.500), représenté par deux million deux cent mille cinq cents (2.200.500) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser et octroyer tout gérant de la Société et tout employé de MAS Luxembourg, S.à.r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements adoptées sous les résolutions ci-dessus.

*Frais estimés*

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2013. Relation: EAC/2013/10815.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127519/201.

(130155358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Avanza Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.812.178,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.809.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Avanza Alpha S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg (the "RCS") under number B 122.593 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 August 2013 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered with it),

being the Sole Shareholder of AVANZA BETA S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 123.809, incorporated under the name "Alpine Alpha S.à r.l." by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 6<sup>th</sup> December 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 28<sup>th</sup> March 2007 number 474, whose articles of association have been amended for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15<sup>th</sup> January 2009, published in the Mémorial number 392 of 23<sup>rd</sup> February 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that a decision can validly be taken on the items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

1) Decision on the liquidation of the Company;

2) Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.a r.l. as liquidator and determination of the powers of the liquidator including, without limitation: granting the liquidator the fullest powers particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; authorising the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder if such authorisation is required by law; dispensing the liquidator from drawing up an inventory; agreeing that the liquidator may refer to the books of the Company.

The above having been approved, the Sole Shareholder resolved as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator Alter Domus Liquidation Services S.a r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS B 142.389.

The Sole Shareholder resolved to grant fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies (as amended), to the liquidator.

The Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and agree that the liquidator may refer to the books of the Company.

The Sole Shareholder resolved that the liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds and that the liquidator may bind the Company under its sole signature.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

Nothing further being on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Avanza Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 122.593 Associé Unique)),

représentée par Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 août 2013 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

étant l'Associé Unique de AVANZA BETA S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 123.809, constituée sous la dénomination sociale «Alpine Alpha S.à r.l.» le 6 décembre 2006 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 474 du 28 mars 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 janvier 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 392 du 23 février 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société de sorte qu'une décision peut être valablement prise sur les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptée sont les suivants:

### Ordre du jour

1) Décision concernant la liquidation de la Société;

2) Nomination d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. en tant que liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur, y compris et ce, de manière non limitative: l'attribution au liquidateur des pouvoirs les plus étendus, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; l'autorisation préalable au liquidateur d'accomplir les actions et de conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi et ce, sans autorisation spéciale de l'Associé Unique si telle autorisation est requise par la loi; la dispense du liquidateur de dresser un inventaire; l'acceptation que le liquidateur puisse consulter les livres de la Société.

Après approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé ce qui suit:

### Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS B 142.389, en tant que liquidateur.

L'Associé Unique a décidé de conférer les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (comme modifiée), au liquidateur.

L'Associé Unique a décidé d'autoriser au préalable le liquidateur à accomplir les actions et conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi et ce, sans autorisation spéciale de l'Associé Unique si telle autorisation est requise par la loi.

L'Associé Unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et d'accepter qu'il puisse consulter les livres de la Société.

L'Associé Unique a décidé que le liquidateur peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataire(s) concernant des actions ou actes spécifiques et que le liquidateur pourra engager la Société sous sa signature individuelle.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. STANICZEK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2013. Relation: DIE/2013/10400. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127508/117.

(130155712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Napoleon Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.361.

L'an deux mil treize, le quatorze août.

Pardevant Maître Gérard LÉCUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NAPOLEON PROPERTIES S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 326 du 14 septembre 1990. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Audrey LENERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Julien MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Farhad EHDAIE, administrateur de sociétés, prénommé, demeurant à L-8022 Strassen, 5, rue des Lavandes,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, Monsieur Farhad EHDAIE, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8022 Strassen, 5, rue des Lavandes.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille cent (1.100.-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LENERT, J. MOERENHOUT, F. EHDAIE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2013. Relation: LAC/2013/38667. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127884/62.

(130155578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Dayco Holdings Finance S.C.S., Société en Commandite simple,  
(anc. Mark IV Holdings Finance S.C.S.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.400.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the partners of Mark IV Holdings Finance S.C.S. (the "Company"), a société en commandite simple, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 70.400, having a share capital of four hundred and fifty-three million nine hundred and ninety-four thousand six hundred Euro (EUR 453,994,600.-), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 21 June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 664 of 2 September 1999. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 13 December 2010, published in the Mémorial number 198 of 1 February 2011.

The Meeting was presided over by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg. The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Lu-

xembourg. The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The partners represented confirmed having full knowledge of the Company, its articles of association as well as the agenda of the meeting.

II. The partners represented and the number of their partnership interests is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This attendance list as well as the proxies signed ne varietur will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. It appears from this attendance list that all the partnership interests (limited as well as unlimited) issued by the Company are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda set out below:

#### *Agenda*

Change of the name of the Company from "Mark IV Holdings Finance S.C.S." to "Dayco Holdings Finance S.C.S." and consequential amendment of article 2 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

« **Art. 2.** The Company is incorporated under the name of "Dayco Holdings Finance S.C.S.".

After due deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

#### *Sole resolution*

The meeting resolved to change the name of the Company from "Mark IV Holdings Finance S.C.S." to "Dayco Holdings Finance S.C.S." and to amend article 2 of the articles of association of the Company, as set forth in the above agenda.

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary, by their surname, first name, civil status and residence the said appearing persons signed together with the undersigned notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Mark IV Holdings Finance S.C.S. (la «Société»), une société en commandite simple, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 70.400, ayant un capital social de quatre cent cinquante-trois millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cents euros (EUR 453.994.600,-) constituée le 21 juin 1999 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 664 du 2 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 décembre 2010 suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial numéro 198 du 1<sup>er</sup> février 2011.

L'assemblée a été présidée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés confirment avoir totale connaissance de la Société, ses statuts ainsi que de l'ordre du jour.

II. Les associés représentés et le nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de présence ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de la liste de présence que la totalité des parts d'intérêts (de commanditaires et de commandités) émises par la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour énoncés ci-après:

#### *Ordre du jour*

Modification de la dénomination de la Société de "Mark IV Holdings Finance S.C.S." en "Dayco Holdings Finance S.C.S." et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** La Société prend la raison sociale «Dayco Holdings Finance S.C.S.».

Après délibération l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé de modifier le nom de la société de «Mark IV Holdings Finance S.C.S.» en «Dayco Holdings Finance S.C.S.» et modification conséquente de l'article 2 des statuts de la Société, comme indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: P. SANTER, M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10423. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127839/94.

(130155909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Lion/Hotel Lux 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.460.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen,

on the fourth of September.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Lion/Hotel Cayman 1 Limited, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Stuarts Corporate Services Ltd, Cayman Financial Centre, 36 A Dr Roy's Drive, PO Box 2510, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 193387,

hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given on August 22, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing company, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company Lion/Hotel Lux 1, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 133.460 (2007 2456 433).

II.- That the company has been incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 6<sup>th</sup> of November 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2860 of December 10, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on the 10th of March 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1227 of May 21, 2008.

III.- That the company has a corporate capital of twenty thousand one hundred and twenty-five Swiss francs (CHF 20,125.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of forty Swiss francs and twenty-five centimes (CHF 40,25) each.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

V.- That the company Lion/Hotel Lux 1 is not implicated in any kind of litigation and that the shares are not pledged.

After these statements, the appearing company, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, decides to dissolve the company Lion/Hotel Lux 1.

As a result of such dissolution, its sole shareholder, Lion/Hotel Cayman 1 Limited, acting as far as necessary as liquidator of the company, states that:

- all assets have been realized and all liabilities of the company Lion/Hotel Lux 1 have been settled and that Lion/Hotel Cayman 1 Limited will be liable for all liabilities and all other eventual commitments, presently unknown, of the said company, as well as for the expenses of this deed;
- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;
- full and complete discharge is granted to all the managers of the company for the proper performance of their duties;
- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté;
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the présent deed.

#### **Suit la traduction en français:**

L'an deux mille treize,  
le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A comparu:**

Lion/Hotel Cayman 1 Limited, une société constituée selon les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Stuarts Corporate Services Ltd, Cayman Financial Centre, 36 A Dr Roy's Drive, PO Box 2510, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Îles Cayman, enregistrée auprès du "Registrar of Companies" sous le numéro 193387,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration du 22 août 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Lion/Hotel Lux 1, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.460 (NIN 2007 2456 433).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2860 du 10 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 10 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1227 du 21 mai 2008.

III.- Que le capital social de la société s'élève à vingt mille cent vingt-cinq francs suisses (CHF 20.125,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante francs suisses et vingt-cinq centimes (CHF 40,25) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société Lion/Hotel Lux 1 n'est impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représenté comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société Lion/Hotel Lux 1.

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, Lion/Hotel Cayman 1 Limited, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société Lion/Hotel Lux 1 a été réglé et que Lion/Hotel Cayman 1 Limited demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1662. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127799/102.

(130155194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

### **Capital Memini S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 178.395.

En l'an deux mille treize, le deux août.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de «Capital MEMINI S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.395 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 31 juillet 2013 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant le conseil d'administration de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000.- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté à cent mille euros (100.000.-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

3. Le conseil d'administration de la Société, dans ses Résolutions précitées, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de huit mille euros (8.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,-EUR) à quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) par l'émission de quatre-vingt (80) actions avec valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune (les Nouvelles Actions) accompagnée d'une prime d'émission de quarante mille cinq cent vingt-deux euros et cinquante centimes (40.522,50-EUR) par action;

(ii) de renoncer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater un employé de la société «CTP, Compagnies Trusts & Promotion S.à.r.l.» ayant son siège social au 3, Place Dargent L-1413 Luxembourg (RCS Luxembourg B 35.391) pour représenter le conseil d'administration de la Société devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les quatre-vingt (80) Nouvelles Actions ont été souscrites par le souscripteur désigné dans les Résolutions (le Souscripteur), et entièrement libérées en espèces par le prédit Souscripteur, de sorte que trois millions deux cent quarante-neuf mille huit cents euros (3.249.800,-EUR) faisant huit mille euros (8.000,-EUR) pour le compte capital social et trois millions deux cent quarante-et-un mille huit cents euros (3.241.800,-EUR) au compte prime d'émission, sont à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

5. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-huit mille euros (48.000,-EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt (480) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (2.994,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06/08/2013. Relation: LAC/2013/36932. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 10/09/2013.

Référence de publication: 2013127567/82.

(130155659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.788.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of July,

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Infigen Energy Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.594, holder of five hundred (500) shares,

hereby represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 24 July 2013.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole partner (the "Sole Partner") of "Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 26 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 931 on 04 May 2009,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.788.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg dated 19 July 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1979 on 23 September 2010 (the Company).

The Sole Partner, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act the points contained in the agenda below:

*Agenda:*

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), by issuing of one hundred (100) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each having the same rights and privileges as existing shares (the "New Shares").

3. Subscription and payment by the Sole Partner of the New Shares.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Daß and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*First resolution:*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Partner declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution:*

The Sole Partner increases the share capital by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), by issuing of one hundred (100) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) having the same rights and privileges as existing shares (the "New Shares").

*Third resolution:*

*Subscription and Payment*

All the one hundred (100) new shares have been subscribed by the Sole Partner, represented as aforesaid, and fully paid up by:

- contribution in cash of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) making two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) for the share capital and twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) for the share premium, evidence has been proved by the undersigned notary who states it; and

- contribution in kind consisting in conversion of claim from two (2) promissory notes of a total amount of one million four hundred fifty one thousand nine hundred ninety four euro (EUR 1,451,994.-), for the share premium of the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Partner amends article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) Shares of twenty-five euro (EUR 25) each, (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

*Fifth resolution:*

The Sole Partner amends the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Daß and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred nineteen euro (EUR 2,419.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu:**

«Infigen Energy Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.594, propriétaire de cinq cents (500) parts sociales,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 24 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule associée («l'Associée Unique») de «Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg du 26 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 du 04 mai 2009,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145788.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1979 du 23 septembre 2010 (la Société).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les points contenus dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à quinze mille euros (EUR 15.000.-) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).
3. Souscription et libération par l'Associée Unique des Nouvelles Parts Sociales.
4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.
5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Daß et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Première résolution:*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associée Unique renonce aux formalités de convocation, déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution:*

L'Associée Unique augmente le capital social d'un montant de de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à quinze mille euros (EUR 15.000.-)

par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

*Troisième résolution:*  
*Souscription – Libération*

Les cent (100) parts sociales nouvellement émises ont toutes été souscrites par l'Associée Unique, représentée comme ci-avant, et entièrement libérées par la prédite souscriptrice moyennant:

- apport en numéraire de vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) dont deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR) sont affectés au compte capital social et vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,-EUR) sont affectés au compte prime d'émission, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate; et
- apport en nature consistant en la créance de deux (2) billets à ordre d'un montant total de un million quatre cent cinquante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (1.451.994,-EUR) affecté entièrement au compte prime d'émission de la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associée Unique modifie l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000.-), représenté par six cents (600) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

*Cinquième résolution:*

L'Associée Unique modifie le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Daß et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille quatre cent dix-neuf euros (2.419,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/08/2013. Relation: LAC/2013/37225. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10/09/2013.

Référence de publication: 2013127759/155.

(130155639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

**Europressing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.315.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le quatorze août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société ELMSLADE LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, (Iles Vierges Britanniques) Road Town, Nerine Chambers, Columbus Center 5, Pelican Drive,

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme EUROPRESSING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur  
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 49.315,  
constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 78 du 25 février 1995,  
au capital social de SOIXANTE-HUIT MILLE SIX CENT DEUX EUROS et SIX CENTS (68.602,06 €) représenté par QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions sans désignation de valeur nominale

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux administrateurs de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2013. Relation: EAC/2013/11071.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127661/40.

(130155476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Callista S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Ubersyren.

R.C.S. Luxembourg B 146.037.

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Maurits JONKHEER VAN RIJCKEVORSEL, employé privé, né à Luxembourg, le 28 juillet 1964, demeurant à L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Ubersyren;

2° Madame Merja Liisa PAJULA, sans état particulier, née à Oulu (Finlande), le 9 mai 1965, demeurant à L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Ubersyren.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CALLISTA SARL, avec siège social à L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Ubersyren, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.037, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 17 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1054 du 22 mai 2009, ci-après la «Société»,

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première et Unique résolution*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts qui se lit désormais comme suit:

**Art. 3.** «La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière comportant l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet la mise en valeur des immeubles dont elle est propriétaire ou à acquérir, que ces biens soient situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la réalisation de tout actes, opérations commerciales en gros et en détail de toute nature et particulièrement de produits et procédés écologiques visant à améliorer et augmenter la qualité de vie de tout et chacun.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Pouvoirs*

Les personnes comparantes donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maurits Jonkheer Van Rijckevorsel, Merja Liisa Pajula, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2013. LAC / 2013 / 40474. Reçu 75.-€

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127563/60.

(130155847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

#### **Q.I.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.617.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of August.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Quadrature Investment Managers, a société par actions simplifiée de droit français, having its registered office at F-75001 Paris, 19, rue des Capucines, recorded with the Companies' Register of Paris under number 751 191 081,

here represented by Ms Marie Magonet, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 18<sup>th</sup> July 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° Q.I.M. S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.617, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 21 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2349 of 3 October 2011 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by a notarial deed dated 4 March 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1215 of 23 May 2013.

2° The share capital of the Company is fixed at one hundred and eightyseven thousand five hundred euro (EUR 187,500) represented by one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

3° Quadrature Investment Managers, prenamed, acting in its capacity as sole shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from today and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company.

4° In such capacity, Quadrature Investment Managers declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the sole shareholder as of the date hereof. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the sole shareholder in the Company.

6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the sole shareholder.

7° The liquidator and sole shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and sole shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts. The liquidator and sole shareholder waives the review of the liquidation accounts and the preparation of a report by an auditor to the liquidation.

9° Discharge is granted to the directors of the Company and to the independent auditor for the execution of their mandates.

10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the undersigned notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Quadrature Investment Managers, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à F-75001 Paris, 19, rue des Capucines, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Paris sous le numéro 751 191 081,

ici représentée par Madame Marie Magonet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 18 juillet 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° Q.I.M. S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.617, a été constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2349 du 3 octobre 2011 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 4 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1215 du 23 mai 2013.

2° Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500), représenté par mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

3° Par la présente, Quadrature Investment Managers, préqualifiée, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société.

4° En cette qualité, Quadrature Investment Managers déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique.

7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et actionnaire unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et actionnaire unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs ainsi qu'au réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAGONET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2013. LAC/2013/38647. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013127933/105.

(130154695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Chimindu International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.986.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société CHIMINDU INTERNATIONAL S.A. qui s'est tenue en date du 27 août 2013*

Il a été décidé

- de nommer Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013128723/15.

(130156805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Chez Nous Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 148.346.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 10 juillet 2013*

L'associé unique décide de remplacer au poste de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre STASSEN par Monsieur Patrick COUSIN, domicilié Rue Maltrixhes 20, B-4577 MODAVE, et ce, avec effet au 9 juillet 2013.

Vis-vis des tiers, la société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128722/12.

(130157227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Sculptor Sparrow Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 173.970.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société en date du 27 août 2013, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Bernard Bronckart, né le 21 octobre 1966, à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant pour une durée illimitée.
  2. Nomination de M. Juan Alvarez Hernandez né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013128513/15.

(130156534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 732.400,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.318.

16/08/2013 L130143473

Déposé le 16/08/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée.

**RECTIFICATIF**

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128516/15.

(130156240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Smiths Detection International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 106.277.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128518/10.

(130155991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Transtrend Fund Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 97.101.

*Extrait relatif au changement d'adresse professionnelle d'un administrateur*

Monsieur Thomas Nummer, administrateur, est professionnellement situé 6B, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Transtrend Fund Alliance*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013128565/14.

(130156071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.127.492,90.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 125.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128574/10.

(130155990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 150.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128581/10.

(130156140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Ydeos Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 52.919.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128594/10.

(130156386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**ZE.Wald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 162.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013128595/10.

(130156526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**3P Condor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 158.843.

Herr Wendelin Schmitt, geboren am 14. April 1964 in Saarlouis, geschäftsansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, hat mit Wirkung zum 30. August 2013 sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. September 2013.

Für 3P Condor HoldCo S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013128602/14.

(130156042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**e-dl, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 92.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128618/10.

(130157100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Aixette SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 142.210.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2013*

1. Mr. Denis Frolov a démissionné de son mandat d'administrateur
2. Mrs Svetlana Bugaeva, née le 16 Juin 1982 demeurant professionnellement Via Lario 25, 20159 Milan, Italie, a été nommée administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Luxembourg, le 10 Septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

AIXETTE SA

Référence de publication: 2013128638/14.

(130156623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Amati Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AMATI HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013128642/11.

(130156734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Atelier d'Architecture Extenso, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 42, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 117.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128655/10.

(130156587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Intex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 71.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128888/9.

(130157297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Petit Forestier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 54.795.

—  
*Rectificatif du dépôt du L130153569 du 5 septembre 2013*

*Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013*

Nomination d'un troisième gérant de la société pour une durée illimitée, avec seule pouvoir de signature:

- Monsieur Eric FORESTIER

Né le 15 juillet 1973 à Paris

Demeurant à F-75008 Paris, 45, avenue de Friedland

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128460/15.

(130156522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Milovi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.013.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128410/10.

(130156387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Sculptor PREO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.200.

—  
Il résulte des résolutions de l'Actionnaires de la société en date du 27 août 2013, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Dylan Davies, né le 16 novembre 1966, à Cardiff, Wales, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant pour une durée illimitée.

2. Nomination de M. Juan Alvarez Hernandez né le 11 octobre 1983 à Madrid, Espagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013128512/16.

(130156316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Macquarie Private Markets Fund GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 162.599.

—  
Die Bilanz zum 31. März 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. September 2013.

*Für Macquarie Private Markets Fund GP S.à r.l.*

*Ein Beauftragter*

Référence de publication: 2013128379/13.

(130156208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.090.111,20.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.803.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 2 mai 2013:

1. Avec effet immédiat, la démission de Monsieur James RHYU, de son mandat de gérant de catégorie A de la société, a été acceptée.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Jeffrey DAWSON, né le 4 juin 1975 à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8300 Douglas Avenue, Suite 800, Dallas, Texas, 75225, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128389/19.

(130156332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Askati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 162.741.

—  
Le siège social de la société Askati Sarl sa situé à 1 rue de Holtz L-8826 Perlé RC B 162741 n'a pas été renouvelé avec effet immédiat au 31 aout

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compta Services & Partners Sarl

Signature

Référence de publication: 2013128650/11.

(130157107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Anchor Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.928.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANCHOR INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013128645/12.

(130157148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Asati Taxis et Ambulances S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5554 Remich, 20A, rue Saint Nicolas.

R.C.S. Luxembourg B 146.936.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 2013.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013128649/12.

(130156756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**fucom sa, Société Anonyme.**

Siège social: L-2723 Howald, 88, rue Eugène Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 117.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 2013.  
Patrick SERRES  
Notar

Référence de publication: 2013128621/12.

(130156771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Atelier d'Architecture Dagli +, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 43, rue Arthur Herchen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.969.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12/09/2013.  
Pour ATELIER D'ARCHITECTURE DAGLI + Sarl  
J. REUTER

Référence de publication: 2013128654/12.

(130157206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Atalian Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.  
R.C.S. Luxembourg B 138.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

Référence de publication: 2013128652/10.

(130156881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Auto-Moto-Ecole Mathieu Drive & Fun S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, Montée Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 145.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES GERANTS

Référence de publication: 2013128659/10.

(130157224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Salmaggi Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8809 Arsdorf, 6, An der Hiet.  
R.C.S. Luxembourg B 86.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128534/10.

(130156304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 9.200.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

Le bilan consolidé de la société de droit étranger au 29/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013128685/13.

(130157211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Bleone SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.787.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 septembre 2013*

1. Mr. Denis Frolov a démissionné de son mandat d'administrateur
2. Mrs Svetlana Bugaeva, née le 16 Juin 1982 demeurant professionnellement Via Lario 25, 20159 Milan, Italie, a été nommée administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Luxembourg, le 10 Septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BLEONE SA

Référence de publication: 2013128686/14.

(130156851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Brandbrew S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

## EXTRAIT

La société a pris note de la démission de l'administrateur Monsieur Pascal Peigneux avec date effet 31/08/2013.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2013128689/11.

(130157039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Consoc Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.496.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2013:*

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128731/16.

(130156981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Reuro Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129083/10.

(130157101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Reuro Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129084/10.

(130157102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Reuro Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129085/10.

(130157103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Reuro Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129086/10.

(130157104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Rackman SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.435.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013*

1. Mr. Denis Frolov a démissionné de son mandat d'administrateur
2. Mrs Svetlana Bugaeva, née le 16 Juin 1982 demeurant professionnellement Via Lario 25, 20159 Milan, Italie, a été nommée administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Luxembourg, le 11 Septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

RACKMAN SA

Référence de publication: 2013129080/14.

(130156833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---